

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n°609 du 26 SEP. 2011 habilitant l'université de Boumerdes à la formation en vue du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El-Aouel 1415 correspondant au 27 Août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n°98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 Août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée, et à l'habilitation universitaire, notamment ses articles 9 et 113,

Vu- le décret exécutif n°98-189 du 7 Safar 1419 correspondant au 2 Juin 1998, modifié et complété, portant création de l'université de Boumerdes ,

Vu –le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université

ARRETE

Article 1 : Conformément aux articles 9 et 113 du décret exécutif n° 98-254 du 17 Août 1998, modifié et complété, sus visé, le présent arrêté a pour objet d'habiliter l'université de Boumerdes à la formation en vue du diplôme de doctorat et à organiser et à délivrer l'habilitation universitaire.

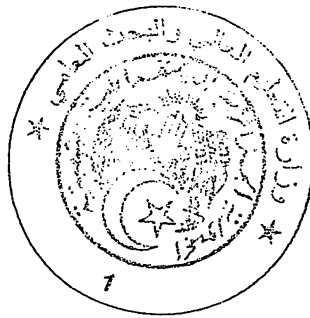
Article 2 : La liste des disciplines ouvertes à l'habilitation figure dans l'annexe du présent arrêté.



Article 3 : L'habilitation conférée par le présent arrêté demeure valable pour une durée de quatre (04) ans, à compter de la date de sa signature, sous réserve des dispositions des articles 12 et 115 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 sus visé.

Article 4 : La directrice de la post-graduation et de la recherche-formation, le recteur de l'université de Boumerdes , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur.



26 سبتمبر 2011

ملحق بالقرار رقم 609 المؤرخ في
يحدد قائمة التخصصات المفتوحة للتأهيل الجامعي

٤

جامعة بومرداس



- هندسة الطرائق
- هندسة ميكانيكية
- هندسة كهربائية وإلكتروتقنية
- علوم وهندسة المواد
- علوم كيميائية
- علوم فيزيائية
- علوم الأرض والكون
- العلوم الاقتصادية وعلوم التسيير
- الإعلام الآلي

JP

Annexe de l'arrêté n° 609 du 26 SEP. 2011 fixant la liste des disciplines ouvertes à l'habilitation universitaire

Université de Boumerdes :



- Génie des procédés
- Génie mécanique
- Génie électrique et électrotechnique
- Sciences et génie des matériaux
- Sciences chimiques
- Sciences physiques
- Sciences de la terre et de l'univers
- Sciences économiques et de gestion
- Informatique